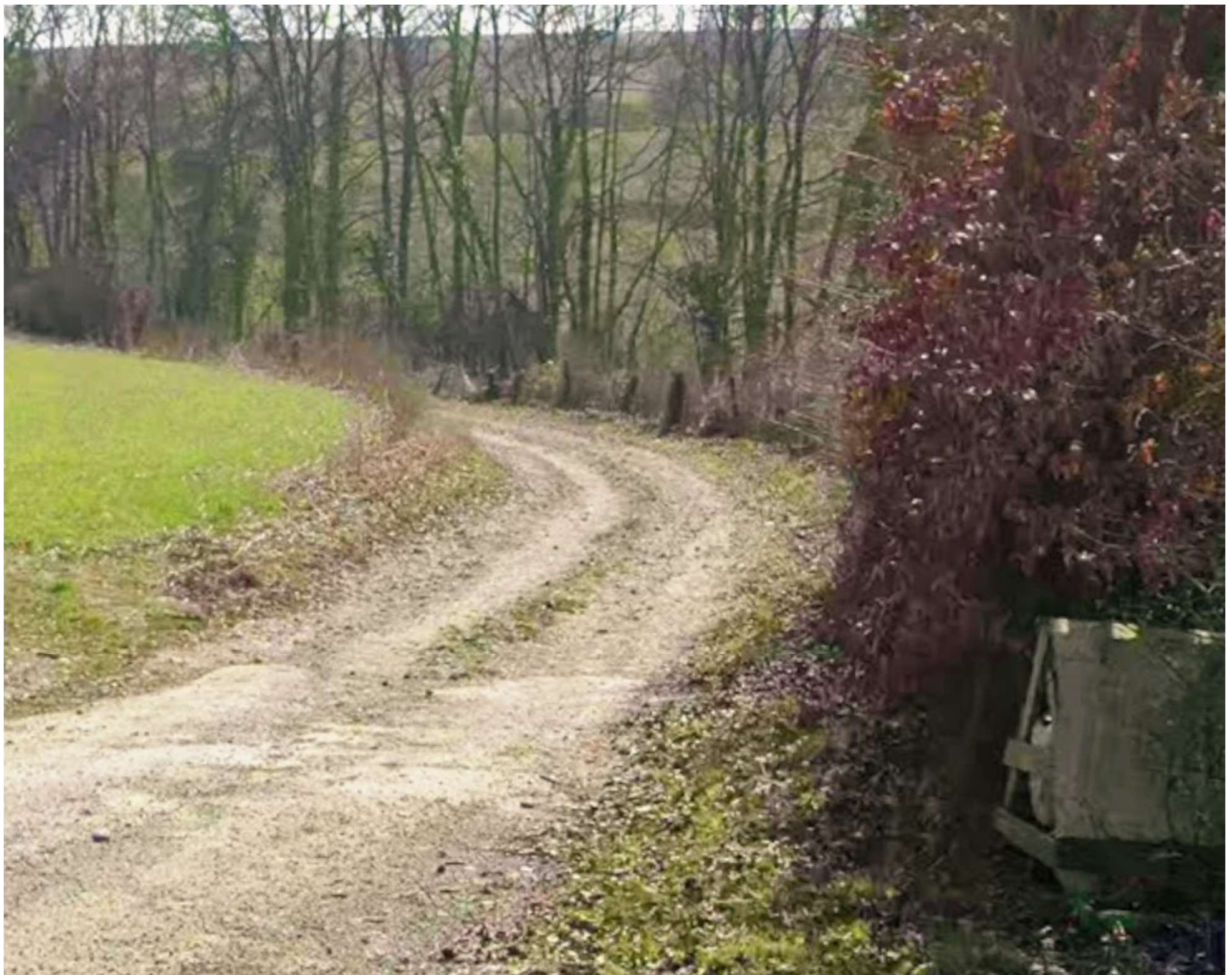


Objet : Demande d'examen au cas par cas – Projet situé sur la commune de Franqueville – Réponse à la demande de précisions n°2

Madame, Monsieur,

Nous faisons suite à votre demande de précisions n°2 relative à l'instruction du cas par cas concernant notre projet, et vous apportons ci-après les réponses aux points soulevés par les services consultés.

- **Hauteur minimale des panneaux :** nous vous confirmons que la hauteur des panneaux au point le plus bas sera bien de 1,10 mètre au minimum, conformément au schéma joint au dossier.
- **Distance maintenue en herbe entre les boisements et haies existants et la clôture :** La clôture ajourée anti-intrusion rigide de 2 m comprenant des passages de faune sera installée en limite de propriété et à titre d'exemple sur l'illustration ci dessous remplacera celle existante située en interface avec la voirie.



- **Distance entre les premiers panneaux et la clôture** : considérant le point ci dessus, un chemin périphérique de 4 à 6 m sera créé entre les haies et boisements périphériques et les tables photovoltaïques et ceci selon les recommandations du SDIS.

Nous vous confirmons par ailleurs que ces engagements seront intégralement repris dans la conception définitive du projet.

Restant à votre disposition pour tout complément que vous jugeriez utile, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Vincent Swaenepoel